

CA1
EA
69C13
FRE
STORAGE

CA1 EA 69C13 FRE STORAGE
Instruments regissant les
relations du gouvernement du Cana
43255879

CAI EA
69C13F
c.4

M
b2307236

INSTRUMENTS REGISSANT LES RELATIONS DU GOUVERNEMENT
DU CANADA AVEC CELUI DES ETATS-UNIS

43-255-879

43-255-879

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
DEC 9 1969
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

Ministère des Affaires extérieures,
OTTAWA, le 9 octobre 1969.

1. INTRODUCTION

La nature et le climat des relations du Canada avec les Etats-Unis, les politiques qui les inspirent et les objectifs à poursuivre sont des questions que le Parlement doit étudier et peser et sur lesquelles le Gouvernement doit se prononcer en dernier ressort. Ce document décrit les instruments d'exécution des intentions formulées du Gouvernement.

Se partageant toute la partie du continent située au nord du Rio Grande, les gouvernements du Canada et des Etats-Unis ont dû nécessairement se doter de tout un ensemble de mécanismes pour contrôler les nombreux aspects de leurs relations. Un organigramme (Annexe "D") indique les grandes lignes des organes de consultation mutuelle. Le ministère des Affaires extérieures et, aux Etats-Unis, l'ambassade et les postes consulaires sont les instruments principaux dont se sert le Gouvernement du Canada pour formuler et exécuter sa politique extérieure. A cause de l'importance des relations canado-américaines dans tous les domaines, on a créé plusieurs organismes canado-américains, soit au niveau ministériel, soit au niveau des fonctionnaires. De plus, le Groupe interparlementaire Canada-Etats-Unis offre aux législateurs fédéraux un excellent moyen d'échanger des vues. La plupart des ministères du gouvernement canadien entretiennent des relations de travail avec leurs homologues américains. Plusieurs comités interministériels ont été créés par le gouvernement, désireux d'assurer les échanges de renseignements et la coordination des travaux.

Les mesures de coordination qui existent n'ont pas pour but de soumettre toutes les relations officielles avec les Etats-Unis à un contrôle central détaillé - ce qui ne serait ni réalisable ni souhaitable - mais plutôt d'assurer que les points importants des relations canado-américaines soient adéquatement dirigés et contrôlés, que la politique établie soit exécutée de façon cohérente, et que l'on tienne compte, quelle que soit la question étudiée, de tout l'ensemble des intérêts officiels intéressés.

Même si ce document s'intéresse d'abord aux relations bilatérales du Canada avec les Etats-Unis, les relations canado-américaines revêtent aussi une importante dimension multilatérale. Le Canada et les Etats-Unis sont tous deux membres de plusieurs organisations internationales, y compris l'Organisation des Nations Unies et ses organismes spécialisés, l'OTAN, le GATT, le FMI, la Banque mondiale et ses institutions connexes, et la Commission du désarmement de Genève. Ce qui se passe au sein de ces organisations peut toucher directement le Canada et/ou les Etats-Unis, engendrant parfois des discussions ou des négociations bilatérales entre les deux pays. En outre, vu l'importance internationale des Etats-Unis, leurs politiques et leurs actions dans une partie du monde influencent, directement ou indirectement, les politiques poursuivies dans cette partie du monde par les autres pays, y compris le Canada. Par exemple, si les Etats-Unis décident d'engager des conversations sur les armes stratégiques avec l'Union soviétique, ou s'ils prennent la décision contraire, la politique canadienne doit en tenir compte. Pareillement les décisions que prend le Canada de modifier sa participation au sein de l'OTAN ou de reconnaître diplomatiquement le gouvernement de Pékin intéressent nécessairement les Etats-Unis. Dans le domaine économique, la décision américaine de restreindre, ou non, les importations de textiles des pays qui les produisent à bas prix influence évidemment le niveau d'exportation de ces produits qui peuvent être dirigés vers le Canada. Les politiques extérieures générales que poursuivent les deux pays et les diverses modalités de leurs influences mutuelles constituent dès lors un élément majeur des relations d'ensemble entre le Canada et les Etats-Unis.

Dès qu'il s'agit de questions qui ont un aspect international, il appartient d'abord et avant tout au ministère des Affaires extérieures d'amorcer les recommandations politiques et de diriger les discussions avec les Etats-Unis. Mais beaucoup de problèmes canado-américains engagent les intérêts de plusieurs ministères. Dans ces cas, la politique est formulée conjointement par les intéressés.

Le comité interministériel est l'un des instruments de tout ce processus. (Voir 4^e partie.) Les réunions officielles, cependant, n'en constituent qu'un élément, et pas nécessairement le plus important. Dans le déroulement quotidien des travaux, les rencontres et contacts officieux se multiplient, par exemple les conversations téléphoniques régulières, la distribution des projets de documents et les discussions en petits comité spéciaux. En outre, les auteurs de rapports télégraphiques ont l'habitude d'envoyer des copies de ces rapports à tous les ministères et organismes qui peuvent s'y intéresser. Les personnes qui reçoivent ces rapports connaissent suffisamment bien, assez souvent, leurs intérêts et points de vue respectifs, pour être capables d'apporter une réponse ou de prendre une décision par suite de brefs entretiens téléphoniques avec les principaux intéressés. Quand il s'agit de questions plus importantes, la position interministérielle s'élabore au cours de réunions officielles ou officieuses des fonctionnaires intéressés. Quand une question de politique gouvernementale est soulevée, on la réfère au ministre ou au cabinet.

Les communications avec les Etats-Unis durant ou après ces activités passent normalement par l'ambassade du Canada à Washington ou l'ambassade des Etats-Unis à Ottawa. Occasionnellement, les ministres ou les fonctionnaires intéressés peuvent discuter directement avec leurs homologues, à Washington ou à Ottawa. L'Annexe "B" donne en résumé le nombre de ces visites pour 1968 et pour les huit premiers mois de cette année. Dans certains cas, on préfère confier l'étude de la question à l'un des organismes canado-américains que le présent document décrit plus loin.

Ce qui précède donne une idée générale de la conduite des rapports officiels avec les Etats-Unis, quand il s'agit des questions les plus importantes et de celles qui intéressent sérieusement plusieurs ministères. Quand il s'agit de questions d'une portée plus restreinte, il est d'usage que les ministères et les organismes officiels du Canada traitent directement avec leurs homologues étrangers et, dans le cas des Etats-Unis, l'éventail de ces questions est très vaste. Elles comprennent, par exemple, la liaison entre les états-majors canadien et américain sur les problèmes techniques, les rapports continus entre les fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce du Canada et le ministère du Commerce des Etats-Unis, et les contrats d'acquisition que négocient régulièrement le ministère canadien des Approvisionnements et le gouvernement des Etats-Unis. En outre, les ministres et les fonctionnaires canadiens responsables de divers domaines qui sont d'abord de nature nationale entretiennent périodiquement des échanges de vues avec leurs homologues américains.

L'action du ministère des Affaires extérieures, dans cette catégorie de relations, varie beaucoup d'un cas à l'autre. Quand il s'agit de relations surtout techniques, le Ministère peut n'avoir rien à faire. En d'autres domaines, son rôle se limite à maintenir la surveillance ou à faciliter les contacts entre les représentants compétents du Canada et des Etats-Unis. Il importe d'assurer une coordination adéquate quand des questions de politiques surviennent ou que les intérêts de ministères ou d'organismes canadiens divergent. Certaines questions peuvent dès lors exiger

l'attention du ministère des Affaires extérieures et peut-être d'autres ministères pendant une période de temps limitée, par exemple quand on négocie un nouvel accord, puis elles redeviennent l'objet exclusif du ministère concerné.

Il n'existe pas de solution toute faite au problème d'assurer une coordination efficace, c'est-à-dire, essentiellement, de savoir concilier les exigences d'un contrôle central et le besoin de dispositions pratiques qui permettent de mener les affaires rapidement. Au fur et à mesure que de nouveaux problèmes surgissent et que les conditions et les politiques se transforment, il faut constamment réadapter les méthodes et les institutions et en instituer de nouvelles alors que d'autres tombent graduellement en désuétude. C'est ainsi que le Canada n'entretient pas ses relations avec les Etats-Unis, ces temps-ci, exactement de la même manière qu'il y a cinq ou dix ans.

Pour compléter et appuyer le mécanisme normal des relations entre les deux gouvernements, le Canada et les Etats-Unis ont établi au cours des années tout un ensemble d'organisations mixtes permanentes. Les questions dont elles s'occupent s'étendent des graves problèmes de politique économique à la reconstruction des monuments frontaliers. La liste complète des organisations mixtes actuelles et la description détaillée de leurs fonctions officielles paraissent à l'Annexe "A".

Le comité ministériel canado-américain du commerce et des affaires économiques a été créé en 1953 et il a tenu douze réunions depuis lors, la plus récente ayant eu lieu en juin dernier. Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis et le ministre canadien des Affaires extérieures en sont les deux coprésidents. Les ministres directement intéressés des deux côtés, ainsi que les ambassadeurs des deux pays, et d'autres haut fonctionnaires assistent aux réunions. Ce comité est sans doute le plus important, parmi toutes les organisations canado-américaines qui existent. Il constitue un forum où quatre ou cinq ministres de chaque pays peuvent se rencontrer périodiquement et étudier en quelques jours un vaste éventail de problèmes courants communs aux deux pays. Même si les entretiens portent principalement sur les problèmes économiques, ils touchent aussi des questions politiques d'intérêt mutuel.

La Commission permanente canado-américaine de défense constitue le principal organisme permanent dans le domaine de la défense commune. La commission comprend, du côté canadien, des représentants du ministère des Affaires extérieures et des forces canadiennes. Les représentants des ministères des Approvisionnements et des Services, des Transports et de l'Industrie et du Commerce y assistent à titre d'observateurs. Les secrétaires des sections canadienne et américaine sont nommés par le ministère des Affaires extérieures du Canada et par le Secrétariat d'Etat des Etats-Unis, respectivement. La commission tient normalement trois réunions par année, et elle assure un forum pour la discussion préliminaire des idées au niveau des fonctionnaires, pour la négociation des questions de défense dans un climat où se rencontrent les points de vue des militaires et des diplomates, et pour la moisson et l'échange des renseignements. Les activités de la commission sont complétées par un Comité de coopération militaire qui se réunit plusieurs fois chaque année et s'intéresse à la planification militaire de la défense de l'Amérique du Nord.

La Commission mixte internationale est l'un des organismes canado-américains les plus anciens, puisqu'elle est née, en 1908, du Traité des eaux limitrophes du Canada et des Etats-Unis, signé cette année-là. Elle se compose de six commissaires, trois de chaque pays. Elle a été créée à l'origine pour s'occuper de trouver des solutions justes aux nombreux et divers problèmes soulevés le long de la

frontière canado-américaine. Mais avec le temps elle s'est consacrée particulièrement à régler l'écoulement des eaux limitrophes et à traiter des questions de la pollution de l'air et des eaux dans les régions frontalières.

Le Groupe interparlementaire Canada-Etats-Unis offre un intérêt particulier. Il a été formé en 1958 pour fournir aux parlementaires du Canada et aux membres du Congrès des Etats-Unis l'occasion d'échanger leurs points de vue sur les points d'intérêt commun aux législateurs des deux pays. Les réunions se tiennent une fois par année, tour à tour au Canada et aux Etats-Unis, le pays d'accueil nommant le président. Le groupe se divise en deux comités: celui de la Défense et de la Sécurité et celui des Affaires commerciales et économiques. Les discussions se tiennent à huis clos et un communiqué conjoint, publié après chaque réunion, indique les grandes lignes de ces discussions.

En plus des diverses organisations permanentes, on forme occasionnellement des organismes mixtes spéciaux en fonction de problèmes bien précis. Le Groupe de travail canado-américain sur l'immigration en est un exemple classique. Il a été formé en juin 1969, après la réunion du comité ministériel des Affaires commerciales et économiques, pour s'occuper des problèmes que soulèvent les restrictions imposées à l'immigration de Canadiens aux Etats-Unis.

2. LE MINISTERE DES AFFAIRES EXTERIEURES

Les relations canado-américaines sont d'une telle importance qu'elles nécessitent l'attention directe du cabinet du premier ministre et du bureau du Conseil privé, ainsi que du ministère des Affaires extérieures et d'autres ministères du Gouvernement. La conduite ordonnée des relations canado-américaines exige essentiellement une coordination efficace sous la direction du conseil des ministres, du premier ministre et du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.

L'influence prépondérante des Etats-Unis dans les affaires mondiales, leur situation géographique et leur rôle comme partenaire commercial principal du Canada obligent le ministère des Affaires extérieures à consacrer une grande partie de son personnel et de ses activités aux relations canado-américaines. Tous les postes et toutes les directions du Ministère s'intéressent à quelque degré à ces relations. Plus particulièrement, la Direction des affaires des Etats-Unis d'Amérique, le Service des affaires économiques et le Service des affaires politico-militaires réservent une grande partie de leurs ressources à ces relations. Au bureau du Sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, le Sous-secrétaire d'Etat suppléant et un Sous-secrétaire d'Etat adjoint surveillent tous les aspects de ces relations. C'est dans ce contexte d'un engagement central des plus hautes autorités du Ministère que s'effectuent les travaux des directions et des services.

(i) La Direction des affaires des Etats-Unis d'Amérique

Cette direction s'occupe de l'ensemble des problèmes pratiques qui se posent entre les deux gouvernements. Elle traite expressément des questions bilatérales relatives aux ressources en eau, aux ponts internationaux, aux parcs internationaux, à la pollution de l'eau et de l'air, aux commissions internationales des pêches et de la conservation des pêches, au transport maritime (y compris les droits de péage et le pilotage sur la voie maritime du Saint-Laurent), à la circulation et à la migration outre-frontière, dans leur

contexte international. La Direction collabore étroitement avec la Commission mixte internationale, la Commission internationale de la frontière et l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, et avec les autres commissions et organisations internationales qui s'intéressent aux questions canado-américaines. La Direction est en outre responsable de la coordination des points de vue des divers ministères sur la construction et l'entretien des ponts internationaux et les problèmes du transport international dans la région canadienne de la côte du Pacifique. En relation étroite avec l'ambassade de Washington, elle dirige les activités des consulats et des consulats généraux du Canada aux Etats-Unis.

(ii) Le Service des affaires économiques

Ce service s'occupe de tout ce qui intéresse le Ministère touchant la mise en oeuvre de la politique commerciale et des autres politiques économiques du Canada. Il collabore étroitement avec les ministères des Finances, de l'Industrie et du Commerce et autres, au besoin, dès qu'il s'agit d'importations, d'exportations et d'autres questions commerciales. Il coopère avec les ministères des Finances et du Revenu national pour les accords et les problèmes d'impôt. De concert avec la Commission des Transports du Canada et le ministère des Transports, il s'occupe des problèmes du transport international par avion. Avec le ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources et la Commission nationale de l'énergie, il s'occupe des questions importantes du transport du pétrole, du gaz naturel et d'autres ressources énergétiques au-delà de la frontière canado-américaine. Même si le champ de son activité s'étend au monde entier, les problèmes que posent nos relations dans les domaines du commerce extérieur et des finances, entre autres, l'obligent à consacrer une grande partie de son travail à nos relations avec les Etats-Unis. Il se tient continuellement en contact avec les fonctionnaires de tous les ministères et organismes intéressés, et il convoque les réunions des comités interministériels où sont étudiées ces questions internationales et auxquelles il participe.

Le Service s'intéresse intimement à l'activité des missions canadiennes auprès de l'OCDE et du GATT, où les politiques, les objectifs et les activités des Etats-Unis exercent forcément une influence sur les intérêts du Canada.

(iii) Le Service des affaires politico-militaires

La sécurité nationale demeure l'objectif principal de la politique extérieure du Canada, et aussi de sa politique de défense. Qu'il s'agisse de formuler ces politiques pour les présenter au cabinet ou de mettre en vigueur les décisions politiques prises par le cabinet, les ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale travaillent en étroite collaboration. Au sein du ministère des Affaires extérieures, le Service des affaires politico-militaires relève du Sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures quand il s'agit de conseiller sur les incidences des problèmes de défense sur la politique extérieure et de maintenir des contacts permanents avec le ministère de la Défense nationale. Vu que les Etats-Unis sont la plus grande puissance nucléaire du monde occidental et le membre le plus important de l'Alliance Atlantique (OTAN), la nature et l'orientation de la politique de défense de ce pays sont d'un intérêt vital pour le Canada. De plus, l'obligation que nous avons, conjointement avec les Etats-Unis, de défendre le continent nord-américain est de conséquence pour le Canada dans les secteurs tant militaires que non militaires. C'est dire l'importance et la complexité particulière du rôle de coordonnateur de la politique de défense et de la politique extérieure du Canada dans leurs rapports avec les Etats-Unis.

(iv) Les autres directions du ministère

On a déjà noté que nos intérêts communs avec les Etats-Unis et le rôle prépondérant de ce pays dans les affaires mondiales sont tels que le ministère des Affaires extérieures, dans toutes ses activités, doit comprendre le mieux possible les objectifs, les initiatives et les actions des Etats-Unis. Cette vérité vaut non seulement pour les questions bilatérales, mais aussi dans le champ plus vaste des affaires internationales. Des directions aussi diverses que celles des affaires consulaires et des affaires des Nations Unies s'intéressent activement à nos relations avec les Etats-Unis: dans le premier cas, pour protéger les intérêts consulaires canadiens; dans le deuxième, pour que la Direction des affaires des Nations Unies et notre mission permanente auprès de l'ONU à New York entretiennent un dialogue continu avec leurs homologues américains. On peut en dire autant des travaux des autres directions. Il est intéressant de noter que la Direction de l'information consacre au moins un tiers de ses ressources à renseigner les Etats-Unis sur le Canada.

3. L'AMBASSADE DU CANADA A WASHINGTON

Notre personnel à Washington compte quelque 270 Canadiens, dont 19 sont des agents du ministère des Affaires extérieures. Le ministère fournit aussi un personnel de soutien de 47 membres, dont plusieurs servent l'ensemble de l'ambassade. Les autres ministères et organismes représentés sont les suivants: Défense nationale (162), Industrie et Commerce (18, dont 3 de l'Office de tourisme du gouvernement canadien), Energie, Mines et Ressources (1), GRC (4), Approvisionnements et Services (4), Travail (3), Conseil national de recherches (7), Finances (2) et Agence canadienne de développement international (1).

Tous les fonctionnaires canadiens à Washington relèvent de l'ambassadeur. L'ambassade elle-même comprend quatre sections: les affaires économiques; les affaires politiques; l'information et les affaires culturelles; les affaires administratives et consulaires. L'Annexe "C" indique ces sections sous la forme d'un organigramme.

L'ambassadeur s'occupe directement et personnellement des travaux de toutes ces sections. Sa juridiction sur les activités des autres secteurs de l'ambassade canadienne peut s'exercer moins directement, mais on doit lui faire rapport régulièrement et suivre ses avis et directives.

(1) La section des affaires politiques

Cette section se compose de sept agents. Ils s'occupent de l'ensemble des questions bilatérales et multilatérales. Ils se tiennent étroitement et constamment en relation avec les fonctionnaires du Secrétariat d'Etat et d'autres ministères et organismes du pouvoir exécutif. La section des affaires politiques doit aussi se tenir au courant des activités du Sénat, de la Chambre des représentants et des comités du Congrès qui intéressent directement le Canada ou, dans un contexte plus vaste, qui peuvent produire des effets que le Canada pourrait ressentir.

(ii) La section des affaires économiques

La section des affaires économiques, plus complexe, se compose de cinq agents du ministère des Affaires extérieures, de sept fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce, d'un du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, d'un du ministère du Travail et d'un de l'Agence canadienne de développement international. Cette composition, plus variée que dans tous les autres postes canadiens à l'étranger, reflète l'importance exceptionnelle des liens économiques qui existent entre les deux pays. Même si la section relève directement d'un ministre, l'ambassadeur doit souvent s'en occuper personnellement, car les principales relations avec le gouvernement des États-Unis font nécessairement appel aux plus hautes personnalités américaines et canadiennes. Le personnel de la section forme une véritable équipe de travail, pleinement unifiée pour des fins d'orientation. La portée de la section s'étend à l'ensemble des intérêts économiques, commerciaux et énergétiques bilatéraux du Canada et des États-Unis et à nos intérêts communs en ces domaines sur le plan mondial.

(iii) La section de l'information et des affaires culturelles

Cette section s'est développée rapidement au cours des dernières années, indice évident de l'importance croissante de l'information comme élément d'appui des politiques extérieure et commerciale. La section se compose de quatre agents du ministère des Affaires extérieures, en plus du personnel de soutien local.

(iv) La section des affaires administratives et consulaires

Cette section comprend les services essentiels de l'infrastructure de l'ambassade de Washington. Elle assure les services consulaires dans la région de Washington.

(v) Les autres organismes, sous la direction de l'ambassade

En importance, ils vont de l'imposant contingent de la Défense nationale à des organismes beaucoup moindres.

(a) La Défense nationale

Le personnel du ministère de la Défense nationale est logé dans un édifice distinct de l'ambassade. Il relève du commandement d'un général à deux étoiles. Cet officier est le principal conseiller militaire de l'ambassadeur, à qui il présente ses rapports sur les activités du personnel de la Défense nationale. Le conseiller de la Défense agit aussi comme agent de liaison auprès de la section des affaires politiques de l'ambassade. Le personnel de la Défense nationale comprend deux sections: le personnel de liaison pour la défense du Canada et le personnel de recherches pour la défense du Canada.

Le personnel de liaison pour la défense du Canada

Le PLDC doit entretenir des relations avec les forces armées des États-Unis sur toutes les questions qui intéressent le quartier général des forces armées du Canada. Le commandant est accrédité auprès des chefs d'état-major interarmes et des organismes mixtes qui s'occupent de questions civiles et militaires, y compris le cabinet du Secrétaire de la Défense. En pratique, le gros des activités du PLDC consiste à suivre de près les événements relatifs aux divers genres d'équipement

militaire et aux opérations des forces armées des Etats-Unis. Le PLDC fait rapport directement au quartier général des forces armées du Canada. Quand il s'agit de questions de défense et de politique extérieure dont ne s'occupent pas d'autres organismes - par exemple, la Commission permanente canado-américaine de défense - l'ambassade et le PLDC travaillent de concert. En général, le PLDC s'occupe très peu des questions qui ont un aspect politique.

Le personnel de recherches pour la défense du Canada

Le personnel de recherches pour la défense du Canada (PRDC) relève du président du Conseil de recherches pour la défense à Ottawa. Il traite avec le cabinet du Secrétaire de la Défense et avec les services de recherche et de développement de l'armée, de la marine et de l'aviation. Dans une moindre mesure, il traite aussi (en collaboration avec le conseiller scientifique de l'ambassade) de questions particulières avec les organismes non militaires tels que l'organisation nationale de l'aéronautique et de l'espace et la Commission de l'énergie atomique. Le chef du PRDC est nommé conseiller de l'ambassade. Il est le principal conseiller de l'ambassadeur quand il s'agit de questions de recherche et de science pour la défense.

(b) Conseiller (Production de défense)

Le conseiller a pour champ d'activités le programme de partage de la production de défense entre le Canada et les Etats-Unis, et il est surtout en contact avec le ministère de la Défense des Etats-Unis et l'industrie pour la défense aux Etats-Unis et au Canada. En général, il envoie ses rapports directement au ministère de l'Industrie et du Commerce. Les représentants locaux du ministère des Approvisionnements et Services relèvent aussi de lui à cause de l'étroite corrélation qui existe entre les approvisionnements du Gouvernement canadien aux Etats-Unis et ceux des Etats-Unis au Canada. Il assure régulièrement la liaison avec l'ambassade au sujet des questions politiques.

(c) L'Office de tourisme du gouvernement canadien

Le Bureau de tourisme est logé dans un immeuble distinct qui donne sur une des grandes artères commerciales de Washington. Bien qu'il ne fasse pas partie de l'ambassade, puisqu'il relève de l'Office de tourisme du gouvernement canadien à Ottawa, le Bureau de Washington entretient des relations étroites et suivies avec le fonctionnaire supérieur du ministère de l'Industrie et du Commerce et la section de l'information et des affaires culturelles.

(d) Attaché de la GRC

Les fonctions de l'attaché consistent surtout à assurer la liaison avec la Sûreté nationale (F.B.I.), le Bureau des stupéfiants, le Service secret et les organismes connexes. L'attaché et son personnel communiquent directement avec le quartier général de la GRC à Ottawa. Comme nos autres représentants à Washington, l'attaché de la GRC se prête toutefois aux directives et aux demandes de renseignements qui émanent de l'ambassadeur.

(vi) Les relations de l'ambassade avec le Congrès

Les relations de l'ambassade avec le Congrès ont pour objet, en général, de nous tenir au courant des grandes tendances politiques et législatives des Etats-Unis. Les documents présentés au Congrès par le gouvernement, les procès-verbaux volumineux des débats et des séances des comités, ainsi que les rapports et les études spéciales sont étudiés par le personnel de l'ambassade. Celui-ci accorde une attention toute spéciale aux questions qui intéressent directement le Canada, et certains de ses membres assistent aux séances des comités et entretiennent des contacts avec le personnel de ces comités pour obtenir des renseignements de base.

Les relations avec le Congrès visent un autre objectif important: elles cherchent à faire connaître et comprendre aux membres influents de la législature les politiques et les intérêts du Canada. L'ambassadeur reste en contact avec les chefs de file du Sénat et du Congrès, surtout avec ceux qui s'intéressent au Canada.

En général, le point de vue canadien sur les lois américaines qui influent sur les intérêts du Canada est communiqué au gouvernement des Etats-Unis par le Secrétariat d'Etat, afin qu'il en soit tenu compte lors de la formulation de la politique de l'Administration à l'égard des diverses lois à l'étude. Mais, en même temps, la séparation des pouvoirs et des responsabilités des corps législatif et exécutif du gouvernement des Etats-Unis revêt d'une importance particulière l'étude attentive des activités de la section législative et de leur influence sur l'orientation de la politique américaine.

(vii) Les postes consulaires du Canada aux Etats-Unis

Le Canada possède des consulats généraux à New York, Boston, la Nouvelle-Orléans, Los Angeles, San Francisco, Seattle et Chicago, et des consulats à Philadelphie, Dallas, Détroit, Cleveland et San Juan (Porto Rico). Ces postes assurent les services consulaires ordinaires, mais l'extension du commerce et l'information sont leurs principaux champs de responsabilités. Le consulat général de New York, par exemple, reste en contact permanent avec la communauté financière de Wall Street et avec les sièges des principaux organes de communication. Bien que ces postes ne s'occupent pas directement des relations entre les gouvernements du Canada et des Etats-Unis, ils remplissent les fonctions essentielles de la représentation auprès des gouvernements des Etats et de l'administration des grandes villes dans leurs régions respectives. Ils fournissent une foule de renseignements à l'ambassade et au ministère à Ottawa.

(viii) Les canaux de communication avec Ottawa

Les services du téléphone, du télégraphe, de la poste et du courrier diplomatique sont les canaux de communication utilisés entre Ottawa et le personnel canadien en poste à Washington. L'Agence gouvernementale des services de téléphone a loué quatorze lignes entre Ottawa et Washington pour usage officiel; il y en a huit à la chancellerie et six au quartier général du personnel de liaison pour la défense du Canada. Pour les communications télégraphiques, le gouvernement a loué une ligne double (c'est-à-dire qu'elle peut recevoir et envoyer des messages en même temps) avec Washington et New York (cette dernière servant à la fois à la mission permanente auprès des Nations Unies et au consulat général). Le service du courrier diplomatique dessert les deux capitales via New York trois fois par semaine.

4. LES COMITES INTERMINISTERIELS

Il existe à l'heure actuelle neuf comités interministériels qui s'occupent uniquement et directement des questions d'intérêt commun au Canada et aux Etats-Unis. Ce sont:

- (a) Le comité interministériel des ponts internationaux;
- (b) Le comité interministériel des transports sur la côte du Pacifique;
- (c) Le comité interministériel du développement de la voie maritime du Saint-Laurent;
- (d) Le groupe consultatif sur les droits de péage de la voie maritime du Saint-Laurent;
- (e) Le comité intérimaire des eaux territoriales;
- (f) Le comité interministériel de la planification des mesures d'urgence civiles;
- (g) Le comité interministériel des questions d'énergie;
- (h) Le comité de coordination du contrôle des bâtiments nucléaires;
- (i) Le comité interministériel des satellites de recherches et des dispositifs aéroportés de dépistage à distance.

Le comité interministériel des ponts internationaux, par exemple, s'occupe exclusivement des questions d'intérêt commun et il est présidé par le ministère des Affaires extérieures; on compte parmi ses membres des représentants des ministères des Finances, de la Justice, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, du Revenu national, des Travaux publics et des Transports, ainsi que de la Commission canadienne des Transports et du Bureau du Conseil privé. Le ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources fournit le président du comité interministériel des questions d'énergie. Mais l'importance actuelle de l'énergie - du pétrole en particulier - dans les relations canado-américaines commande l'intérêt particulier que le ministère des Affaires extérieures accorde à ce comité.

Le comité interministériel des eaux territoriales s'intéresse surtout à des questions d'intérêt commun. Présidé par le ministère des Affaires extérieures, il se compose de représentants des ministères de l'Energie, des Mines et des Ressources, des Pêches et Forêts, des Affaires indiennes et du Nord canadien, de l'Industrie et du Commerce, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, de la Défense nationale et des Transports, et du Bureau du Conseil privé.

Il existe d'autres comités interministériels dont les activités se rapportent parfois à certains aspects des relations canado-américaines. Mentionnons-en quelques-uns:

- (a) Le comité interministériel spécial sur la politique du Canada dans les nouvelles négociations des accords d'INTELSAT;
- (b) Le groupe d'étude des questions d'énergie nucléaire;
- (c) Le comité interministériel des transports par eau;
- (d) Le comité consultatif du développement du Nord;
- (e) Le comité interministériel sur les activités d'information à l'étranger;
- (f) Le comité interministériel de la politique de l'immigration.

ORGANISMES COMMUNS AU CANADA ET AUX ETATS-UNIS1. Le Groupe interparlementaire canado-américain

Ce groupe autonome et non gouvernemental a été formé en 1958 en vue d'offrir aux parlementaires canadiens et aux membres du Congrès américain un forum où ils pourraient échanger leurs points de vue sur les questions d'intérêt commun aux deux pays. Le groupe se compose de 24 parlementaires de chaque pays: les parlementaires canadiens sont dirigés par les présidents de la Chambre des communes et du Sénat; ceux des Etats-Unis le sont par un sénateur et un membre du Congrès. Les réunions se tiennent une fois par année, au Canada et aux Etats-Unis alternativement et le pays d'accueil en nomme le président. La groupe se partage en deux comités: celui de la Défense et de la Sécurité et celui des Affaires commerciales et économiques. Les discussions se tiennent à huis clos et ne sont pas consignées au procès-verbal. Un communiqué conjoint, publié à la fin de chaque réunion, donne les grandes lignes des discussions.

2. Le Comité ministériel canado-américain du commerce et des affaires économiques

Ce Comité a été créé en 1953 par un Echange de Notes stipulant que les membres seraient, du côté canadien, "le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et les ministres des Finances, du Commerce et, soit le ministre de l'Agriculture soit le ministre des Pêcheries, selon le cas" et, du côté américain, "les Secrétaires d'Etat, des Finances, de l'Agriculture et du Commerce, ainsi que d'autres personnalités de rang ministériel que chacun des gouvernements pourra désigner périodiquement, selon les besoins". Les Notes précisaient aussi les fonctions du Comité:

- "(1) Etudier les questions ayant trait aux relations économiques harmonieuses entre les deux pays;
- (2) En particulier, échanger des renseignements et des points de vue sur les questions susceptibles d'exercer un effet défavorable sur le haut niveau des échanges commerciaux mutuellement profitables qui a été atteint entre les deux pays;
- (3) Faire des rapports aux Gouvernements respectifs sur les conversations en question afin que puissent être étudiées les mesures jugées appropriées et nécessaires pour améliorer les relations économiques et favoriser le courant des échanges commerciaux;"

La dernière des douze réunions qui ont eu lieu jusqu'à présent s'est tenue en juin 1969. Ces rencontres se font alternativement au Canada et aux Etats-Unis.

3. Le Comité ministériel canado-américain de défense commune

L'Echange de Notes de septembre 1958 qui a créé ce Comité en explique ainsi les buts et la composition:

- "A) Que soit créé un Comité canado-américain de défense commune qui se composerait: du côté canadien, du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, du ministre de la Défense nationale et du ministre des Finances; et du côté américain, du Secrétaire d'Etat, du Secrétaire de la Défense et du Secrétaire du Trésor; ainsi que des autres membres du cabinet que chaque Gouvernement pourra désigner périodiquement, selon les besoins;

B) Que le Comité soit chargé:

- 1) D'étudier périodiquement les problèmes relatifs à la défense commune du Canada et des Etats-Unis;
 - 2) Plus particulièrement, de favoriser les échanges de vues et de renseignements au palier ministériel sur les problèmes qui pourront se poser, afin de renforcer encore davantage la collaboration étroite entre les deux Gouvernements sur les problèmes de la défense commune;
 - 3) De renseigner sur ces entretiens les Gouvernements respectifs, pour qu'ils puissent étudier les mesures jugées nécessaires pour améliorer la collaboration en matière de défense;
- C) Que le Comité se réunisse une fois par année ou plus souvent, selon qu'il sera jugé nécessaire par les deux Gouvernements;
- D) Que le Comité se réunisse alternativement à Washington, D.C., et à Ottawa, le président devant être un membre canadien lorsque les réunions se tiendront au Canada et un membre américain lorsqu'elles se tiendront aux Etats-Unis."
Ce Comité s'est réuni quatre fois: en 1958, 1959, 1960 et 1964.

4. La Commission permanente canado-américaine de défense

La Commission permanente canado-américaine de défense a été créée en août 1940. Le Premier ministre King et le président Roosevelt se sont alors rencontrés à Ogdensburg, New York, pour s'entretenir des problèmes de défense commune. Un communiqué de presse, connu sous le nom de "Déclaration d'Ogdensburg", a été publié le 18 août, à la fin de ces conversations. Le texte a été promulgué par un décret du conseil et publié dans le recueil des Traités du Canada.

La Commission permanente canado-américaine de défense se compose d'une section canadienne et d'une section américaine. Chaque section possède son propre président (un civil), trois représentants des forces armées et deux représentants diplomatiques, du ministère des Affaires extérieures pour le Canada et du Secrétariat d'Etat pour les Etats-Unis. Au cours des dernières années, la tradition s'est établie de faire participer aux séances de la Commission, à titre d'observateurs, des représentants canadiens du ministère des Transports et du ministère des Approvisionnements et Services.

La Commission avait été formée comme corps consultatif, et non exécutif, dans le but primordial de faire des recommandations aux gouvernements respectifs sur les questions de défense commune. Actuellement, elle tient trois réunions par année aux quartiers généraux de la défense des deux pays. On n'y vote pas et les recommandations officielles sont adoptées à l'unanimité. Quand une recommandation officielle a reçu l'approbation des deux gouvernements, cette approbation sert de directive d'exécution aux organismes gouvernementaux intéressés.

Après l'entrée en guerre des Etats-Unis, en 1941, certaines fonctions de la Commission ont été assumées par les autorités militaires de chacun des gouvernements. La Commission est demeurée quand même un organisme très utile pour les discussions préliminaires au niveau des fonctionnaires, pour la négociation des questions de défense dans un climat où s'exprime le double point de vue militaire et diplomatique, pour la mise en commun et l'échange de renseignements, et pour l'accélération de l'action des pouvoirs exécutifs,

l'aplanissement des difficultés, l'élimination des délais et la suite à donner à des décisions déjà prises. La Commission empêche aussi qu'on délaie des programmes importants sous la pression des activités ministérielles.

5. Le Comité de coopération militaire

Ce Comité a été créé en 1946 comme complément de la Commission permanente canado-américaine de défense. Il s'en est séparé en 1949, année où il a été placé directement sous les ordres du chef d'état-major du Canada et du comité des chefs d'état-major des Etats-Unis. Il se compose de deux sections nationales, chacune étant présidée par un officier du rang de major général. Il tient plusieurs réunions par année, s'occupant de la planification militaire de la défense de l'Amérique du Nord.

6. Le Groupe de planification régionale

Ce groupe de planification fait partie de l'organisme de commandement de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord. Il s'occupe de la région nord-américaine. Il élabore et recommande à la commission militaire de l'OTAN des programmes de défense commune du Canada et des Etats-Unis. Les réunions ont lieu tour à tour dans les deux pays.

7. Le Comité supérieur canado-américain des industries de la défense et du développement

On a pris des dispositions en ce domaine dès les années de la guerre, lors de la Déclaration de Hyde Park, mais le Comité n'a été organisé qu'en 1958. En général, il se réunit deux fois par année au niveau du sous-ministre et du Secrétaire adjoint.

Il a pour but de coordonner, en vue de la défense, les besoins, le développement, la production et l'approvisionnement des deux pays, et ainsi d'obtenir le meilleur usage possible de leurs moyens respectifs de production pour la défense commune.

8. Le Comité canado-américain de la planification civile d'urgence

La collaboration canado-américaine en ce domaine de la planification civile d'urgence est réglée par l'Accord intervenu lors d'un Echange de Notes le 8 août 1967. Le Comité canado-américain de la planification civile d'urgence, dont il est question dans l'Accord, tient ses réunions au niveau des hauts fonctionnaires. L'Accord stipule que le Comité "se réunira au moins une fois l'an aux temps et lieux convenus".

Par ce Comité les deux pays collaborent dans toutes les questions de planification civile d'urgence (y compris la défense civile) pour obtenir le plus haut degré possible de coordination de leurs programmes ou méthodes respectifs de protection d'urgence et pour recommander aux deux gouvernements de prendre des mesures d'assistance mutuelle au cas où l'un des deux pays d'Amérique du Nord serait attaqué.

9. Le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord

En 1957, le ministre de la Défense nationale du Canada et le Secrétaire de la Défense des Etats-Unis ont donné leur accord à l'établissement d'un système de contrôle opérationnel intégré de la défense aérienne "continentale des Etats-Unis, du Canada et de l'Alaska" sous un commandement unifié relevant des chefs d'état-major des deux pays. L'accord a été conclu pour dix ans par un Echange de Notes, le 12 mai 1958. En mai 1968, il a été renouvelé pour cinq autres années, étant bien entendu que l'accord pourrait être

réétudié en tout temps à la demande de l'un ou l'autre signataire et qu'il pourrait être résilié par l'un ou l'autre gouvernement à la suite d'un tel examen après un préavis d'un an.

La Défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) dispose des unités de combat que lui assignent spécifiquement les deux gouvernements. Les nominations du commandant et de son suppléant doivent être approuvées par les deux gouvernements, et les deux officiers ne peuvent être du même pays.

10. La Commission mixte internationale

La Commission mixte internationale a été formée en 1911, conformément à l'article VII du Traité des eaux limitrophes du Canada et des Etats-Unis signé en 1909.

La Commission a pour fonctions de trouver des solutions justes aux problèmes nombreux et variés qui se posent le long de la frontière canado-américaine. Cependant, au cours des années elle s'est occupée surtout des questions de réglementation du débit des eaux limitrophes ainsi que de la suppression de la pollution des eaux limitrophes et de l'air international.

La Commission se compose de six commissaires, dont trois sont nommés par le gouvernement des Etats-Unis et trois par le gouvernement du Canada. La section canadienne relève du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. La Commission se réunit tous les six mois, les réunions ayant lieu tour à tour au Canada et aux Etats-Unis.

11. La Commission internationale de la frontière

La Commission internationale de la frontière a été créée en vertu de l'article I du Traité de délimitation de la frontière internationale canado-américaine de 1908. Ce traité a été amendé plus tard par le traité de délimitation de la frontière canado-américaine de 1925.

Les fonctions de la Commission consistent à inspecter la frontière; à réparer, à changer d'emplacement et à reconstruire les monuments frontaliers; à garder ouverts les parcs frontaliers; à entretenir en tout temps une ligne efficace de démarcation de la frontière et à déterminer l'emplacement exact de tout point de la frontière, si nécessaire, pour régler toute dispute entre les deux gouvernements. Pour maintenir efficacement une ligne de démarcation, le Canada a jugé nécessaire de voter en 1960 une Loi sur la Commission de la frontière internationale. Cette Commission a le droit de dégager le terrain des arbres et broussailles pour maintenir une éclaircie le long de la frontière.

La Commission comprend deux commissaires, chacun des deux étant nommé par son propre gouvernement. Le ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources fournit le personnel de la section canadienne de la Commission, mais le commissaire canadien relève du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. La Commission tient au moins une réunion par année, à Ottawa et à Washington alternativement.

12. La Commission des pêches des Grands Lacs

La Convention des pêches des Grands Lacs qui a créé la Commission est entrée en vigueur en 1955 dès sa ratification. La Loi canadienne appliquant la Convention a été sanctionnée le 28 juin 1955. Cette Convention a été le fruit de quelque 50 années de tentatives faites par les deux pays pour adopter une façon commune d'aborder les problèmes de conservation et de développement des pêches des Grands Lacs. La Commission comprend deux sections nationales, de trois membres chacune. Le ministère des Pêcheries et des Forêts, responsable canadien de la Commission, coopère

étroitement avec le gouvernement de l'Ontario pour rempoissonner les lacs à mesure qu'on peut éliminer efficacement la lamproie. La Commission n'a aucun pouvoir de réglementation; elle ne peut que présenter des recommandations.

13. La Commission internationale du flétan du Pacifique

La Convention entre le Canada et les Etats-Unis pour la préservation des pêches de flétan dans le Pacifique Nord et le détroit de Béring a été négociée pour la première fois en 1923. Elle a été révisée en 1930, en 1937 et de nouveau en mars 1953. La Convention de 1923 avait créé la Commission internationale des pêches, mais celle-ci a reçu son nom actuel en 1953.

En vertu du traité original, la Commission était composée de deux sections nationales, et chaque pays comptait deux commissaires. Mais la convention actuelle a augmenté le nombre des commissaires à trois par pays. La Commission se réunit annuellement.

14. La Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique

La Convention originale entre le Canada et les Etats-Unis destinée à protéger, préserver et développer les pêches de saumon sockeye du bassin du fleuve Fraser a été signée le 26 mai 1930. Un Protocole signé le 28 décembre 1956 a soumis le saumon rose à la juridiction de cette convention. La Commission doit réglementer les pêches de saumon sockeye et de saumon rose pour faciliter, si possible, des prises égales aux pêcheurs des deux pays. Le coût de toutes les améliorations des frayères, de la construction et de l'entretien des établissements piscicoles, des viviers d'élevage et autres facilités de reproduction des saumons sockeyes, et de l'enlèvement des obstacles est défrayé à parts égales par les deux gouvernements par une affectation annuelle des fonds nécessaires.

La Commission se compose de six membres, trois de chacun des deux pays. Elle possède de plus un comité consultatif, dont les membres représentent plusieurs divisions de l'industrie de la pêche et sont chargés d'étudier et de commenter officieusement les consignes, les règlements et les recommandations proposés.

La Commission se réunit au moins une fois par an. Elle peut aussi convoquer au besoin d'autres réunions.

Chacun des pays s'est engagé à décréter et à mettre en vigueur les lois jugées nécessaires pour que les dispositions de la Convention ainsi que les ordres et règlements adoptés par la Commission soient efficaces.

15. Le Groupe mixte de travail sur la balance des paiements

Le Groupe a été formé en 1963 pour étudier les problèmes financiers qui découlent des lois dont se sont dotés les Etats-Unis pour améliorer leur balance des paiements. Elle tient ses réunions tous les six mois au niveau des fonctionnaires.

16. Le Comité technique canado-américain des marchés agricoles et des problèmes commerciaux

A sa réunion de juin 1967, le comité interministériel canado-américain des affaires commerciales et économiques a décidé de former un tel comité technique. Le comité a tenu sa première réunion à Ottawa au mois de novembre suivant. Il se réunit normalement au printemps et à l'automne de chaque année pour étudier les problèmes du commerce agricole entre les deux pays. Les deux gouvernements sont alors représentés par des hauts fonctionnaires des ministères de l'Agriculture et du Commerce.

17. La Commission du parc international Roosevelt de Campobello

L'accord créant ce parc international a été signé en janvier 1964, par suite du don au Canada et aux États-Unis, par la famille Hammer, du chalet Roosevelt et des terrains environnants, sur l'île de Campobello, au Nouveau-Brunswick, pour commémorer le souvenir du président Franklin Roosevelt. La Commission comprend deux sections nationales, de trois membres chacune. Tous les deux ans, les postes de président et de vice-président sont confiés tour à tour aux deux pays.

ANNEXE B

VISITES AUX ETATS-UNIS PAR DES MINISTRES CANADIENS, DES
CHEFS ET DE HAUTS FONCTIONNAIRES D'ORGANISMES CANADIENS

<u>Ministère</u>	<u>1968</u>			<u>1969 (8 mois)</u>		
	<u>Washington</u>	<u>Autres endroits aux Etats-Unis</u>	<u>Total</u>	<u>Washington</u>	<u>Autres endroits aux Etats-Unis</u>	<u>Total</u>
Affaires des anciens combattants	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil
Affaires extérieures	49	33	82	27	46	73
Affaires indiennes et Nord canadien	21	117	138	26	116	142
Agriculture	36	368	404	29	275	304
*Approvisionnement et Services	84	213	297	31	105	136
Commerce et Industrie	120	348	468	75	224	299
Communications	65	67	132	64	123	187
Communications (Postes)	7	7	14	9	6	15
Consommation et corporations	9	9	18	7	12	19
Défense nationale	2032	6281	8313	808	2019	2827
Energie, Mines et Ressources	105	688	793	116	471	587
Finances	10	2	12	7	2	9
Justice	1	4	5	8	11	19
Main-d'oeuvre et Immigration	5	8	13	4	14	18
Pêches et Forêts	27	376	403	25	242	267
Revenu national (Douanes et Accise)	Nil	Nil	Nil	1	Nil	1
Revenu national (Impôt)	5	9	14	2	11	13

*Approvisionnement et Services: Ces chiffres sont ceux du ministère de la Production de défense jusqu'au 31 mars 1969 et ceux du nouveau ministère des Approvisionnements et Services depuis le 1^{er} avril 1969.

<u>Ministère</u>	<u>1968</u>			<u>1969 (8 mois)</u>		
	<u>Washington</u>	<u>Autres endroits aux Etats-Unis</u>	<u>Total</u>	<u>Washington</u>	<u>Autres endroits aux Etats-Unis</u>	<u>Total</u>
Santé nationale et Bien-être social	29	94	123	25	88	113
Secrétaire d'Etat	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil
Solliciteur général	7	44	51	6	38	44
Transports	102	289	391	95	287	382
Travail	4	9	23	5	15	20
Travaux publics	4	15	19	1	10	11
Conseil privé et Secrétariat du Cabinet	3	Nil	3	3	Nil	3
Conseil du Trésor	10	30	40	6	10	16
<u>Organisme</u>						
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	1	Nil	1	110	75	185
Agence canadienne de développement international	34	14	48	29	9	38
Banque du Canada	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil
Bureau fédéral de la statistique	89	124	213	60	81	141
Commission canadienne des transports	8	8	16	7	15	22
Commission de contrôle de L'énergie atomique	7	9	16	4	16	20
Commission de la fonction publique	8	32	40	5	21	26
Conseil national de recherches	113	498	611	71	334	405
Office national de l'énergie	9	14	23	7	16	23
Office national du film	22	141	163	6	128	134
Société d'assurance des crédits à l'exportation	8	5	13	9	4	13
TOTAL	3034	9866	12900	1688	4824	6512

ANNEXE B

VISITES AU CANADA PAR DES MEMBRES DU CABINET ET DE
HAUTS FONCTIONNAIRES DES ETATS-UNIS

<u>Ministère du Gouvernement canadien qu'on a visité</u>	<u>1968</u>			<u>1969 (8 mois)</u>		
	<u>Ottawa</u>	<u>Autres endroits au Canada</u>	<u>Total</u>	<u>Ottawa</u>	<u>Autres endroits au Canada</u>	<u>Total</u>
Affaires des anciens combattants	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil
Affaires extérieures	37	20	57	19	35	54
Affaires indiennes et Nord canadien	18	59	77	15	93	108
Agriculture	28	168	196	12	125	137
Approvisionnements et Services	70	30	100	50	23	73
Commerce et Industrie	67	12	79	40	15	55
Communications	120	17	137	71	31	102
Communications (Postes)	Nil	Nil	Nil	5	Nil	5
Consommation et corporations	4	Nil	4	6	Nil	6
*Défense nationale		3251	3251		2519	2519
Energie, Mines et Ressources	85	81	166	57	111	168
Finances	4	Nil	4	5	Nil	5
Justice	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil
Main-d'oeuvre et Immigration	6	9	15	2	3	5
Pêches et Forêts	32	175	207	33	166	199
Revenu national (Douanes et Accise)	Nil	1	1	Nil	Nil	Nil
Revenu national (Impôt)	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil
Santé nationale et Bien-être social	25	23	48	21	19	40

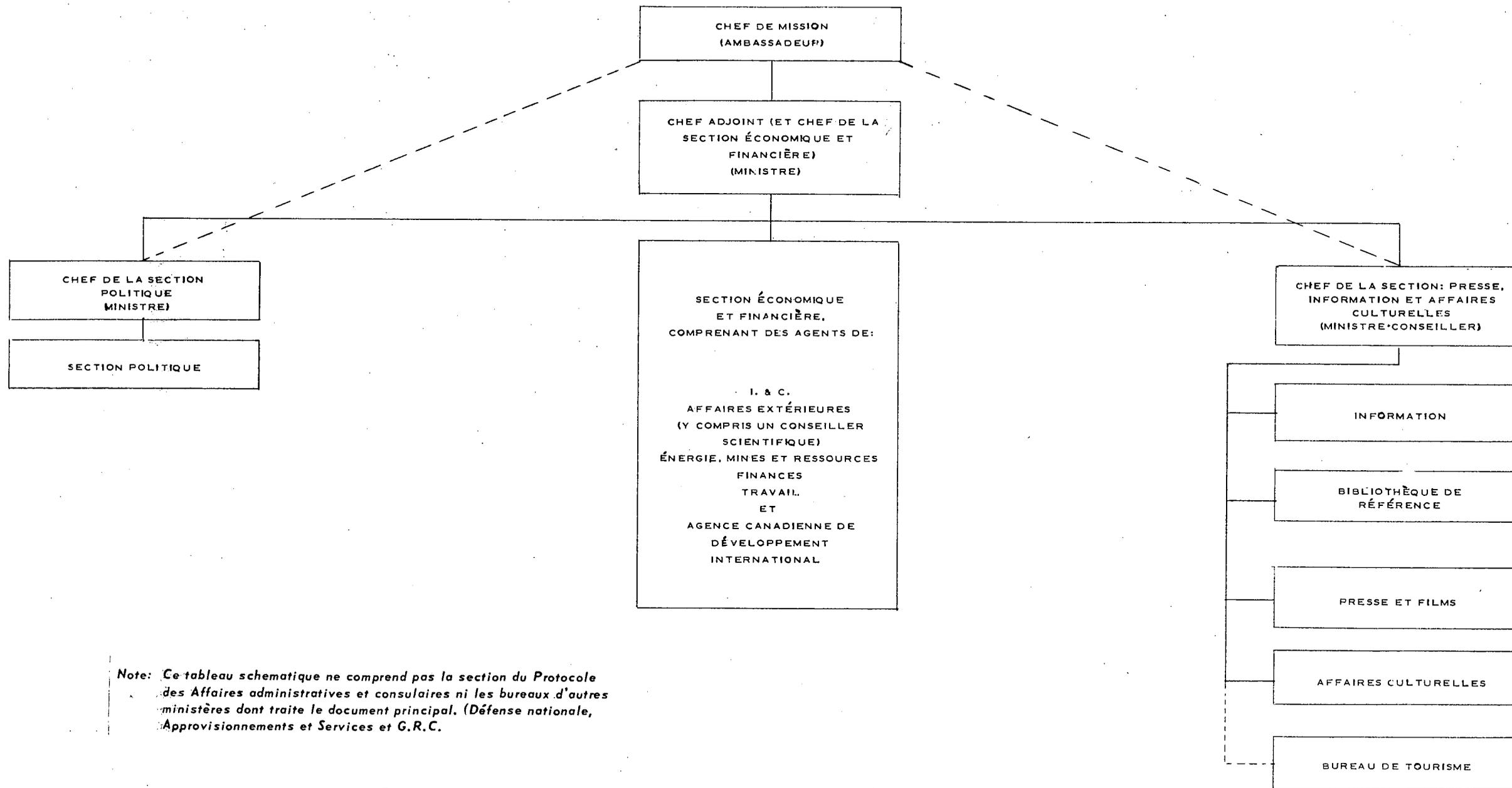
*Défense nationale: Les chiffres figurant sous la rubrique "autres endroits au Canada" s'appliquent à tout le Canada et comprennent les visites à Ottawa.

<u>Ministère du Gouvernement canadien qu'on a visité</u>	<u>1968</u>			<u>1969 (8 mois)</u>		
	<u>Ottawa</u>	<u>Autres endroits au Canada</u>	<u>Total</u>	<u>Ottawa</u>	<u>Autres endroits au Canada</u>	<u>Total</u>
Secrétaire d'Etat	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil
Solliciteur général	9	84	93	14	76	90
Transports	72	145	217	63	154	217
Travail	Nil	Nil	Nil	3	Nil	3
Travaux publics	2	8	10	4	6	10
Conseil privé et Secrétariat du Cabinet	1	Nil	1	1	Nil	1
Conseil du Trésor	9	Nil	9	5	1	6
<u>Organisme</u>						
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	10	7	17	123	80	203
Agence canadienne de développement international	6	Nil	6	Nil	Nil	Nil
Banque du Canada	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil
Bureau fédéral de la statistique	11	4	15	17	2	19
Commission canadienne des transports	Nil	Nil	Nil	2	Nil	2
Commission de contrôle de l'énergie atomique	11	8	19	1	7	8
Commission de la fonction publique	Nil	Nil	Nil	3	Nil	3
Conseil national de recherches	307	9	316	224	54	278
Office national de l'énergie	1	Nil	1	Nil	Nil	Nil
Office national du film	8	40	48	2	10	12
Société d'assurance des crédits à l'exportation	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil	Nil
TOTAL	943	4151	5094	798	3530	4328

AMBASSADE DU CANADA À WASHINGTON, D.C.

ANNEXE C

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ

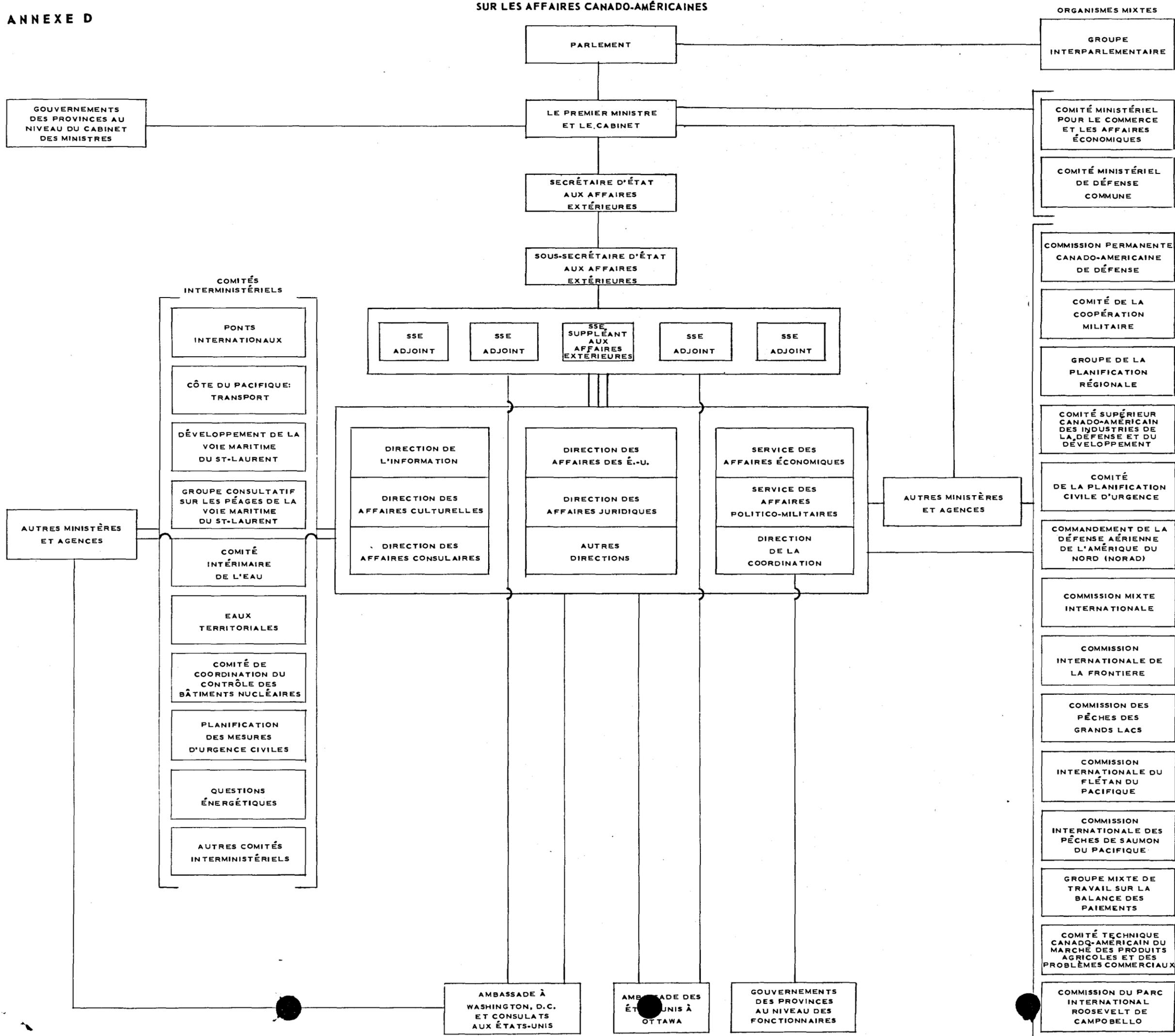


Note: Ce tableau schématique ne comprend pas la section du Protocole des Affaires administratives et consulaires ni les bureaux d'autres ministères dont traite le document principal. (Défense nationale, Approvisionnement et Services et G.R.C.)

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

TABLEAU DES GRANDES LIGNES DE CONSULTATION SUR LES AFFAIRES CANADO-AMÉRICAINES

ANNEXE D



LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01073733 9

CA1 EA 69C13 FRE STORAGE
Instruments regissant les
relations du gouvernement du Cana
43255879

